

CABINET

Participation de l'Assemblée Nationale à la 64^e Assemblée Parlementaire de l'OEACP et la 1^{ère} Session de l'OEACP/UE dans le cadre de l'Accord de SAMOA

ABSTRACT

Il s'est tenu à LUANDA (Angola), du 17 au 21 février 2024, la 64^e Assemblée Parlementaire de l'Organisation des Etats Afrique-Caraïbe-Pacifique (OEACP) et la 1^{ère} Session de l'OEACP-UE dans le cadre de l'accord de SAMOA.

L'Accord de SAMOA, succédant à l'accord de Cotonou entre les Etats ACP et UE, a été signé en novembre 2023 entre 48 pays d'Afrique, 16 pays des Caraïbes, 15 pays du Pacifique et l'UE.

Il est entré provisoirement en application en janvier 2024 et constitue dorénavant le nouveau cadre juridique qui régit les relations entre l'OEACP et l'UE.

Ledit accord vise à renforcer la capacité des Etats ACP et l'UE pour relever ensemble les défis mondiaux.

Il établit les principes communs et couvre les six domaines prioritaires suivants :

- La démocratie et les droits de l'homme ;
 - La croissance et le développement économique durable ;
 - Le changement climatique ;
 - Le développement humain et social ;
 - La paix et la sécurité ;
 - Les migrations et la mobilité.
- L'Union Interparlementaire OEACP/UE, de l'Assemblée Nationale, présidée par **l'Honorable Isidore MVOUBA**, Président de l'Assemblée Nationale, a été représentée par :
- **L'Honorable Léon-Alfred OPIMBAT**, Premier Vice-Président, Président délégué de l'Union Interparlementaire ;
 - **L'Honorable Juste Bernadin GAVET**, Député, Membre de l'Union Interparlementaire ;
 - **M. Pierre OKAHO-LANGAMOYI**, Conseiller Politique du Premier Vice Président.